

Avis chir: suture en box / pas d'augmentin / cs pansement 48h

Suture faite (Mael Blandin) après avis chir

- sous MEOPA + lidocaïne
- lavage eau/beta + rinçage NaCl
- 7 points profonds
- 13points 5/0 superficiel
- pansement gras + cicaplaie

Conclusion urgences:

enfant 13ans, allergie dTPC 6ans (immunisé a priori, statut à revoir avec parent/MT)
plaie en regard de la face antérieure du tibia 10cm profonde
lave et suture 6pt profond monocril 4/0, 13pt superficiel 5/0 après avis chir + antalgique
cs pansement 48h
RAD avec surveillance

Evolution UHCD :

Conclusion UHCD:

Orientation :

1) 03/07/2024 21:27, BLANDIN Maël (01594060), Décision: SORTIE,

SORTIE :

Liste des documents édités :

- CERTIFICAT/Inaptitude - dispense de sport
- CONSEIL/Plaie
- CONSEIL/Plâtre - Résine - Soft
- ORDONNANCE/Soins IDE - pansement et ablation de fils.

Tout médicament dispensé d'un pharmacien est soumis aux dispositions de la réglementation en vigueur.
En cas de refus de subvention par le prescripteur, celui-ci doit être avisé et les mots « sans subvention » ajoutés à la prescription en face du nom du médicament.

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE



PÔLE DE LA FEMME, DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

Cheffe de pôle : Dr L Abaléa

Cadre sage-femme coordinatrice : Mme T Busigny

URGENCES PEDIATRIQUES

Médecin Responsable : Dr L Abaléa

Cadre de santé : Mme R. Héliès

Hôpital MORVAN 29609 BREST Cedex

Tél : 02 98 22 34 88 Fax : 02 98 22 39 15

N°Etablissement (Entité Juridique) : 290000017

N° Finess Morvan : 290000058

MARVAUD THEOPHILE

DN : 04/10/2010 Age : 13ans et 9mois Poids : 55 Kg

A Brest, le 03/07/2024

Brest, le 03/07/2024

kit refection de pansement / tulgras/cicaplaie

Enfant : MARVAUD THEOPHILE, né le 04/10/2010, Poids : 55 Kg

Nombre de médicaments prescrit(s) : 1

Prise médicamenteuse par (s) (e) I.D.E. :

la refection du ou des pansements

Fréquence : 48h

Durée : destruction

Tout médicament disposant d'un générique et inscrit sur cette prescription est substituable

(Art.L5121-1; L.5121-10; L.5125-23 du code de la santé publique)

En cas de refus de substitution par le prescripteur, cette mention doit être rayée et les mots «Non substituable » inscrits en clair sur l'ordonnance en face du médicament correspondant.

Signature : BLANDIN Maël

N° Adeli : 291029411

N° RPPS :



10002621307

Signature : BLANDIN Maël

N° Adeli : 291029411

N° RPPS :

